

Les départements de l'Eure et de Seine-Maritime confinés pour quatre semaines

Marc Moiroud-Musillo

2-3 minutes

Jean Castex a annoncé ce jeudi soir un reconfinement de 16 départements dont l'Eure et la Seine-Maritime. Découvrez le détail des différentes mesures de restriction sanitaire.

L'information est tombée comme un couperet à 19h20 : en Normandie, la Seine-Maritime et l'Eure sont les deux départements à être confinés. La mesure prendra effet vendredi 19 mars à partir de minuit, un répit de 24 heures pour permettre à la population de s'organiser. Au total, 16 départements français de l'Île de France, des Hauts de France et la région PACA sont concernés. Il s'agit de zones où le taux d'incidence est proche ou supérieur à 400 cas pour 100 000 habitants. Seules exceptions, l'Eure et la Seine-Maritime qui sont en dessous de ce seuil. Mais la progression des contaminations et surtout l'arrivée à saturation des services de réanimation en Normandie ont poussé l'exécutif à les inclure dans la liste des territoires reconfinés.

Pour preuve, [l'Agence régionale de santé normande](#) a décidé d'augmenter les capacités de réanimation dans la région. Cela passe par la déprogrammation immédiate de 30% des

opérations non urgente. Autre élément important, l'ARS appelle les soignants du publique et du privé à se mobiliser encore plus, notamment pour permettre des transferts de patients à l'intérieur des frontières régionales.

Les principales mesures :

- les établissements scolaires resteront ouverts mais les lycées devront tous repasser en demi-jauge
- seuls les magasins dits essentiels et les librairies resteront ouverts
- les sorties pour s'aérer seront autorisées avec attestation sans limite de durée mais dans un rayon de 10 km autour de chez soi
- les déplacements interrégionaux seront interdits (sauf motifs impérieux)
- le couvre-feu passera à 19 heures afin de s'adapter au rythme de l'heure d'été

Poursuivre votre lecture sur ces sujets